

1188 Gimel, le 20 août 2014

CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL

RAPPORT

sur le préavis municipal n° 03-2014 Bâtiment Multifonctions - Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Jean-Michel Renaud, Président
Eric Marchese
Hervé Messieux
Sandra Varonier Mischler
Nicolas Boillat, Rapporteur

s'est réunie à 4 reprises, soit :

- Le 3 juillet pour l'étude du préavis municipal n° 03-2014 ainsi que pour la préparation de nos questions
- Le 7 juillet pour les réponses de la Municipalité avec Mme Sylvie Judas, syndique, Mme Ruth Lambercy, municipale, Messieurs Jean-Paul Crausaz et François Duc architectes, que nous remercions chaleureusement pour leur collaboration et leurs explications claires et satisfaisantes.
- Le 18 août sur le site pour visualiser la position du bâtiment par piquetage et pour nos dernières réflexions.
- Le 20 août pour l'élaboration du présent rapport.

Suite à l'acceptation du crédit d'étude, la commission reconduite, a poursuivi son analyse notamment sur les points suivants :

L'augmentation du coût de l'ouvrage de Fr. 185'000.00 est principalement due à la nouvelle volumétrie du bâtiment. Cela s'explique par la demande de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay) d'accueillir 36 places à l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) au lieu des 24 prévues initialement à Gimel.

En ce qui concerne la conception du projet, différents points d'organisation des locaux ont été abordés. Il en ressort que le projet tel que proposé correspond au mieux à l'utilisation de l'espace disponible.

L'implantation du bâtiment en bordure des terrains de football, à proximité du groupe scolaire et de la place de jeu nous semble tout à fait adaptée à son utilisation.

Un agrandissement dans le sens de la longueur sera toujours possible vu la forme et le type de construction.

La commission s'est à nouveau approchée des présidents de sociétés concernées afin de s'assurer que le projet correspond à leurs besoins.

Nous sommes persuadés que ce bâtiment est nécessaire afin d'anticiper les besoins liés à Harmos, à l'augmentation constante de la population ainsi que d'assurer la vitalité et la pérennité de nos sociétés locales.

En conclusion la commission unanime vous demande :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un bâtiment multifonctions tel que décrit ci-dessus après mise à l'enquête publique
- b. D'allouer un crédit de Fr. 2'585'000.- pour exécuter ces travaux
- c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 2'585'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans
- e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 72'775.-

Jean-Michel Renaud, Président



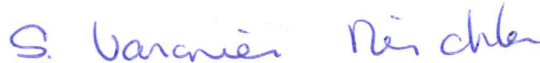
Eric Marchese



Hervé Messieux



Sandra Varonier Mischler



Nicolas Boillat, Rapporteur

